

COMMUNE DE LANGUEUX
Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 29 mars 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt-neuf mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Isabelle POULAIN-COLANI, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Angélique STEUNOU, Françoise GALLOUET, Françoise HURSON, Amandine ANDRE, Marion BOUCHEVREAU

Messieurs Richard HAAS, Hubert HILLION, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Michaël BAUDET, Christian KERAUTRET, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Yann SOULABAIL, Jean-Yves HINAULT, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Jérôme TRONEL, Christophe MINAUD

Absents excusés Mesdames Isabelle ETIEMBLE (pouvoir donné à Hubert HILLION), Catherine PEPIN (pouvoir donné à Isabelle POULAIN-COLANI), Valérie TRAISSAC (pouvoir donné à Françoise HURSON)

Messieurs Eric TOULGOAT (pouvoir donné à Sylvie GUIGNARD), Jean-Louis SENECHAU (pouvoir donné à Yann SOULABAIL)

Secrétaire Madame Angélique STEUNOU

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2022-22 **BUDGET PRIMITIF 2022**

Rapporteur : Monsieur Olivier LECORVAISIER, Adjoint aux Finances et à l'accompagnement budgétaire des projets

Après le Débat d'Orientation Budgétaire présenté en Conseil Municipal du 8 mars 2022, le Budget Primitif s'inscrit dans le cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile. Ce principe d'annualité budgétaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées, mais non réalisées en fin d'année.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties :

- une section de fonctionnement qui prévoit les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

- une section d'investissement : elle présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la Commune. Le Budget Primitif est un document comptable qui s'ajuste au cours de l'année avec d'éventuelles décisions modificatives.

Le Budget Primitif 2022 s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant global de 17 019 531 € (fonctionnement et investissement).

La section de fonctionnement s'élève à11 540 867 €

La section d'investissement s'élève à5 478 664 €

Il présente les caractéristiques suivantes :

I / Fonctionnement

au niveau des dépenses

- La continuité des services offerts à la population dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance, des écoles, de la culture et de l'environnement,
- L'impact de la restauration collective dont le coût des denrées est en forte augmentation. De plus, le renouvellement de petit matériel de cuisine est à prévoir,
- Les dépenses de consommables et de produits d'entretien par rapport à la crise sanitaire qui perdure,
- Un budget informatique conséquent, pour le renouvellement de matériel, mais surtout au niveau des prestations de maintenance des outils et d'hébergement des logiciels,
- L'augmentation du coût des énergies. Les combustibles et carburants sont en forte hausse. Une augmentation de 25% est annoncée sur l'électricité,
- Le développement des activités en faveur de la Jeunesse,
- Le maintien des aides financières, techniques et humaines apportées au monde associatif,
- La continuité d'actions engagées au profit de la population,
- La masse salariale qui augmente de 1,69 % (+ 100 000 € / BP 2021 – prévision masse salariale de 6 020 000 € qui se justifie par les éléments suivants :
 - Recrutement d'agents recenseurs,
 - Renfort à l'Etat Civil,
 - Second poste de policier municipal en année pleine,
 - Assurances statutaires,
 - Participation Prévoyance,

- Evolution du SMIC,
- Renfort au service Communication,
- Congé maternité,
- Intervenants le mercredi,
- Glissement Vieillesse Technicité (coût des avancements et de l'acquisition d'une technicité),
- Coopération avec la Ville de Trégueux : fin de mise à disposition de 3 agents de Trégueux. En parallèle, recrutement de 2 agents pour le service Restauration de la Ville,
- Mise en place du RIFSEEP : révision du Régime indemnitaire actuel qui engendrera une augmentation de l'enveloppe budgétaire,
- Optimisation du fonctionnement des services.

au niveau des recettes

- Les prévisions de recettes des produits de services sont ajustées sur une année de fonctionnement escomptée à la normale ;
- La coopération avec la Ville de Trégueux pour la production de la restauration scolaire prendra fin début juillet, au terme de l'année scolaire ;
- L'augmentation des produits des contributions directes se justifie par la revalorisation des bases décidée par l'Etat et fixée à 3,4 % pour l'année 2022 ;
- Les droits de mutation sont ajustés par rapport aux années antérieures à la crise sanitaire. De nombreuses transactions ont effectivement été réalisées au cours des deux derniers exercices ;
- La Dotation d'Attribution de Compensation (DAC) pour l'année 2022, est fixée à 1 691 900€ ; La neutralisation fiscale des effets de la fusion à l'échelle de l'intercommunalité est désormais supprimée ;
- Les produits exceptionnels intègrent le solde du remboursement d'assurance pour le préjudice subi sur le 3^{ème} court du tennis ;
- L'excédent de fonctionnement reporté s'inscrit pour un montant de 849 287,74 €.

Globalement, la section de fonctionnement du budget primitif 2022 reste stable par rapport aux inscriptions budgétaires de l'année écoulée.

II / Investissement

2.1 Des travaux de voirie conséquents

Rue de Bourgogne, rue de Bretagne, rue de Bouriquet...

- Montant de l'enveloppe budgétaire492 539 €
(dont 53 239 € de reports)

2.2 Des cheminements doux et pistes cyclables

- **Rue de Brest, rue de la Morgan, rue de Landelle, rue de Rennes, rue de la Grève des courses...**
- Montant de l'enveloppe budgétaire.....490 613 €
(dont 122 613 € de reports)

2.3 Des travaux de bâtiments

- **Changement des menuiseries à la médiathèque, travaux à la cuisine centrale, à la chapelle des Grèves, dans les écoles...**
- Montant de l'enveloppe693 034 €
(dont 92 334 € de reports)

2.4 Des travaux sur le réseau pluvial

- **Grève des courses, rue Jean Ferrat, la Pièce Perrot, Saint-Ilan...**
- Coût total de l'opération119 000 €
(dont 11 063 € de reports)

2.5 Des équipements sportifs

- **Aménagement d'un city stade**
- Coût total de l'opération70 000 €

2.6 Autres travaux

- Subventions d'équipement : 684 602 € dont 199 446 € pour l'éclairage public, 143 824 € pour des travaux d'eaux pluviales sur réseaux structurants réalisés par l'agglomération, 78 200 € pour l'effacement de réseaux, 262 500 € pour le logement social (Tertre Roger Est, Tertre Roger Ouest, Champs Renault, Rue de Rennes).
(dont 321 202 € de reports)
- Revêtements annuels : 65 400 €
- Cimetière : 12 750 € (cavures et columbarium)
(dont 3 750 € de reports)

2.7 Acquisitions

- Acquisitions : 448 128 € dont le bâtiment du CIAS, à ce jour propriété de Saint-Brieuc Armor Agglomération.
(dont 104 716 € de reports)

En parallèle de cette synthèse du projet de Budget 2022, un descriptif détaillé est proposé, tant en section de fonctionnement qu'en investissement.

Au regard de l'ensemble des éléments exposés, **je vous invite à :**

- approuver le Budget Primitif 2022 tel que présenté ;
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette délibération.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à la majorité des suffrages exprimés (votre contre de Marion BOUCHEVREAU et de Christophe MINAUD).